



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses  
(OChim 2015) RS 813.11

**DICHTEN. KLEBEN. PFLEGEN.**

**ROXOLID CONTA-X**  
Remplace la version : 20-oct.-2020

**Date de révision : 19-oct.-2020**  
**Numéro de révision 3**

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur du produit

**Nom du produit** ROXOLID CONTA-X  
**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Adhésif.  
**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Nom de la société</b> MEM Bauchemie GmbH Am Emsdeich 52 26789 Leer/Ostfriesland, Germany Tel: +49 (0) 491 / 92 58 00 Fax: +49 (0) 491 / 92 58 060	<b>Importateur</b> Hornbach Baumarkt (Schweiz) AG Schellenrain 9 CH-6210 Sursee Switzerland Tel: +41 (0) 41 9 29 62 62	<b>Fabriqué(s) pour</b> HORNACH Baumarkt AG Hornbachstrasse 11 76879 Bornheim/Germany Tel. +49 63486000
---	---	---

**Adresse e-mail** SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

<b>Allemagne</b>	Berlin Poison Information Centre ("Giftnotruf", Berlin, Germany): +49 (0) 30 / 30 68 67 00 - in German and English language +49 (0) 491 92 58 0-0 (Producer)
<b>FDS - Suisse</b>	Centre suisse d'information toxicologique: composer rapide 145 ou +41 (0) 44 251 51 51

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

OChim 2015 - RS 813.11

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Catégorie 2 - (H315)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 2 - (H319)
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Catégorie 3 - (H336)
<b>Toxicité chronique pour le milieu aquatique</b>	Catégorie 2 - (H411)
<b>Liquides inflammables</b>	Catégorie 2 - (H225)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : Méthylcyclohexane, Acétate d'éthyle, Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane



**Mention d'avertissement**  
DANGER

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X  
Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020  
Numéro de révision 3

## Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

## Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## Évaluation PBT et vPvB

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	EC No	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Méthylcyclohexane	203-624-3	108-87-2	40 - <80	Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)		01-2119556887-18-XXXX
Acétate d'éthyle	205-500-4	141-78-6	40 - <80	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)		01-2119475103-46-XXXX
Hydrocarbures, C6-C7,	921-024-6	RR-100221-7	5 - <10	STOT SE 3		01-2119475514-

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X

Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020

Numéro de révision 3

n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane				(H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam Liq. 2 (H225)		35-XXXX
--	--	--	--	--	--	---------

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
------------------	--

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés** Jet d'eau à pleine puissance.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X  
Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020  
Numéro de révision 3

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

**Produits de combustion dangereux** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone.

## 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Autres informations** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Porter un équipement de protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X

Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020

Numéro de révision 3

Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Utilisation(s) particulière(s)

Adhésif.

### Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	FDS - Suisse
Méthylcyclohexane 108-87-2	-	MAK: 400 ppm MAK: 1600 mg/m <sup>3</sup> KZGW: 800 ppm KZGW: 3200 mg/m <sup>3</sup>
Acétate d'éthyle 141-78-6	-	MAK: 200 ppm MAK: 730 mg/m <sup>3</sup> KZGW: 400 ppm KZGW: 1460 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Union européenne
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	DNEL (Ind/Prof) 773 mg/Kg bw/day (dermal) 2035 mg/m <sup>3</sup> /8h (inhalation)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

##### Acétate d'éthyle (141-78-6)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	63 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1468 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1468 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m <sup>3</sup>	

##### Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X

Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020

Numéro de révision 3

À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Inhalation	2035 mg/m <sup>3</sup>	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Cutané(e)	773 mg/kg pc/jour	

## Niveau dérivé sans effet (DNEL)

### Acétate d'éthyle (141-78-6)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	4.5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	37 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	367 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	367 mg/m <sup>3</sup>	

### Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	699 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	608 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	699 mg/kg pc/jour	

**Concentration prévisible sans effet** Aucune information disponible.  
(PNEC)

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

### Acétate d'éthyle (141-78-6)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.26 mg/l
Eau de mer	0.026 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.25 mg/kg
Sédiments marins	0.125 mg/kg
Terrestre	0.24 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	650 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X  
Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020  
Numéro de révision 3

<b>Contrôles techniques</b>	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 120 min. Les gants jetables sont appropriés comme protection contre les projections ou éclaboussures seulement. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace.
<b>Type de filtre recommandé :</b>	Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Marron. Blanc.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Aspect</b>	Aucune information disponible	
<b>Couleur</b>	Transparent à jaune clair	
<b>Odeur</b>	Caractéristique	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété pH</b>	Sans objet	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	>= -20 °C	
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet pour les liquides	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	< 110	mmHg @ 50 °C
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	1000 - 1500 mm <sup>2</sup> /s	
<b>Viscosité dynamique</b>	1000 mPa s	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune donnée disponible	

### 9.2. Autres informations

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X  
Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020  
Numéro de révision 3

Teneur en matière sèche (%)	environ 25
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité	0.8 - 0.9 g/cm <sup>3</sup>

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité Sans objet.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

Inhalation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

#### Mesures numériques de toxicité

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X  
Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020  
Numéro de révision 3

## Toxicité aiguë

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Méthylcyclohexane 108-87-2	>3200 mg/kg (Rattus)	>2920 mg/Kg bw (Rattus) 24 hour	>23 mg/l (vapeur) (Rat- OECD 403)
Acétate d'éthyle 141-78-6	=5620 mg/kg (Rattus)	> 18000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) > 20 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC0 29.3 mg/l air
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	LD50 >5840 mg/kg (Rattus)	LD50 >2800-3100 mg/kg (Rattus)	LD50 (4h) >25200 mg/m <sup>3</sup>

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>STOT - exposition répétée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Méthylcyclohexane	10 mg/l	2.07 mg/l	-	3 mg/l (Daphnia)		

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X

Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020

Numéro de révision 3

108-87-2	(Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201)	(Oryzias latipes)		magna - OECD 202)		
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50: =3300mg/L (48h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =484mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 352 - 500mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 220 - 250mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 1500 mg/L 15 min EC50 = 5870 mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h	EC50: =560mg/L (48h, Daphnia magna)		
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	EL50 (72h)= 26 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201	LL50 (96h) =12 mg/L (Oncorhynchus mykiss) OECD 203	-	EL50 (48h) =3mg/L (Daphnia magna) OECD 202		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### Informations sur les composants

#### Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	98%	Facilement biodégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Méthylcyclohexane 108-87-2	-	3.88
Acétate d'éthyle 141-78-6	0.6	30
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	4	-

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Méthylcyclohexane 108-87-2	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acétate d'éthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X  
Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020  
Numéro de révision 3

141-78-6	L'évaluation PBT ne s'applique pas
----------	------------------------------------

## 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes                      Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés**                      Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés**                      Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

**Catalogue européen des déchets**                      08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
15 01 10\*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**Autres informations**                      Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1 Numéro ONU**                      UN1133  
**14.2 Nom d'expédition**                      ADHÉSIFS, Dangereux pour l'environnement  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**                      3  
**Étiquettes**                      3  
**14.4 Groupe d'emballage**                      II  
**Description**                      UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement  
**14.5 Dangers pour l'environnement**                      Oui  
**14.6 Dispositions spéciales**                      640D  
**Code de classification**                      F1  
**Code de restriction en tunnel**                      (D/E)  
**Quantité limitée (LQ)**                      5 L  
**Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)**                      33

### IMDG

**14.1 Numéro ONU**                      UN1133  
**14.2 Nom d'expédition**                      ADHÉSIFS (Méthylcyclohexane), Polluant marin  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**                      3  
**14.4 Groupe d'emballage**                      II  
**Description**                      UN1133, ADHÉSIFS (Méthylcyclohexane), 3, II, (-20°C c.c.), Polluant marin  
**14.5 Polluant marin**                      P.  
**14.6 Dispositions spéciales**                      Aucun(e)  
**Quantité limitée (LQ)**                      5 L  
**N° d'urgence**                      F-E, S-D  
**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**                      Sans objet

### Transport aérien

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X  
Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020  
Numéro de révision 3

## (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	A3
Quantité limitée (LQ)	1 L
Code ERG	3L

## **Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

##### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

##### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

##### **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

##### **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

##### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

##### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X  
Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020  
Numéro de révision 3

## Réglementations nationales

### **Ordonance on Industrial Safety and Health - Germany - BetrSichV**

Flammable liquid (R11), EEC: refer to Annex III No. 1 (fire and explosion hazards) and § 7 paragraph 4

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)**      manifestement dangereux pour l

**TRGS - 510 Storage Class**      Storage Class 3 : Flammable liquids

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### **Légende**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur plafond
*	Désignation « Peau »
SVHC	Substances très préoccupantes
PBT	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB	Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC	Catalogue européen des déchets

#### **Principales références de la littérature et sources de données**

Aucune information disponible

**Préparée par**      Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision :**      19-oct.-2020

#### Indication des modifications

**Remarque sur la révision**      Sections de la FDS mises à jour: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

**Conseil en matière de formation**      Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi

**Informations supplémentaires**      Aucune information disponible

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

#### **Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ROXOLID CONTA-X

Remplace la version : 20-oct.-2020

Date de révision : 19-oct.-2020

Numéro de révision 3

---

de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**